



Réunion de Bureau du 13 mars 2018 COMPTE RENDU

Présents : Chantal BEUREL, Sylvie BOSCHAT, Françoise EUGENI, Claudine FARAMUS, Stéphane GUTIEREZ, Hervé HINAULT, Marie-Noël HINAULT, Pascal HERVE, Catherine HOURON, Jean-Yves HOURON, Monique LABIA-GOURMELON, Daniel LE BERT, Fabienne LE NOUVEL, Isabelle MAHE, Bruno RIMEUR, Didier TAILLARD, Arsène VASSAL,.

Excusés : Elisabeth BOIVIN, Andrès CAVAZOS, Gaëlle DELAPORTE/BAEZ, Michel HUMO, Marie-Jo LE BALCH, Pierrette LE BERT, Adélaïde LECLERC, Benoît MAHE, Isabelle ROY, Jason ROY, Jean-Marie ROY, Rolande UDO, Laëtitia VALENZIANI, Annie VEILLON, Nathalie ROLLIN.

Début de la réunion à 20h, Grande Salle de la Ville Junguenay à TREGUEUX.

La réunion est ouverte par Jean-Yves HOURON, qui invite Catherine HOURON secrétaire, à présenter le premier point de l'ordre du jour portant sur des modifications éventuelles des statuts de F.S.T. :

1° -STATUTS - SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS :

Après lecture de ces suggestions (voir document joint),

- 1ère suggestion : est avancée la possibilité de demander à chaque adhérent une cotisation annuelle, en sus de l'adhésion aux sessions, quelle que soit précisément la session à laquelle intervient l'inscription de chacun. Cela apparaît cependant irréaliste, s'avérant inéquitable pour les personnes ne suivant pas les 3 sessions. C'est l'avis notamment, de Arsène VASSAL, Françoise EUGENIE, Didier TAILLARD.

Bruno RIMEUR pose lui, la question de savoir pourquoi l'année est répartie en 3 sessions. Daniel LE BERT, responsable technique, auteur des programmes, lui répond qu'il s'agit du mode de fonctionnement propre au sport santé, au rythme des programmes établis sur 3 mois, tels qu'ils l'étaient à l'origine avec Je Cours Pour Ma Forme, largement étoffés toutefois depuis la prise d'indépendance sous le nom de F.S.T.

Sylvie BOSCHAT a eu des échos selon lesquels certains adhérents s'inscrivent en fonction des saisons, ce qu'effectivement nous avons pu constater, et pour elle, une cotisation annuelle de 10 € par adhérent, permettrait à ceux qui le souhaitent de faire partie du bureau.

Arsène VASSAL estime que si une telle cotisation devait être instaurée, elle devrait être incluse dans l'adhésion à 45 €.

Daniel LE BERT suggère une carte annuelle ajoutée à l'adhésion à 1 ou plusieurs sessions.

Toutes ces propositions, bien que judicieuses apparaissent à Catherine HOURON comme une complication du fonctionnement de FST notamment pour la trésorière en cas de nécessité éventuelle de remboursement ou de la cotisation annuelle ou de l'adhésion et d'une manière générale, n'est pas favorable à une contribution supplémentaire pour les adhérents.

Elle rappelle les termes proposés pour la modification des statuts, faisant état de la candidature possible à la constitution du bureau, des personnes présentes à l'Assemblée Générale, qui forcément seront inscrites à la session automne en cours au moment de l'AG, les candidats étant alors clairement informés qu'ils s'engagent pour l'année F.S.T., allant de septembre à juin de l'année suivante.

Elle rappelle également que l'objectif ce soir, était de porter le sujet à la réflexion de tous. Chacun est donc invité à y réfléchir plus précisément, après avoir pris connaissance des statuts tels qu'ils existent actuellement, et du document dont ils ont eu lecture, qui vont leur être adressés par mail.

- 2e suggestion : Cette réflexion devra également porter sur la seconde suggestion évoquée, relative, d'une part à la désignation éventuelle de représentants des animateurs qui sont nombreux, 21 à ce jour mais qui peuvent l'être davantage, et d'autre part de limiter éventuellement le nombre de représentants des adhérents au nombre de 9 à ce jour, mais qui peuvent également être plus nombreux. Il y en a eu jusqu'à 15.

Une proposition se fait jour pour les animateurs émanant de Arsène VASSAL et Didier TAILLARD, à savoir 2 représentants des animateurs footing et 1 animateur marche. Pour ce qui concerne les adhérents, rien ne ressort particulièrement, partant du principe que généralement, les candidats ne sont pas légion. et qu'il ne faut pas décourager les bonnes volontés.

La discussion s'arrête ainsi, à chacun le soin donc, au delà de cette réunion, de pousser la réflexion de façon que des réponses puissent être apportées lors de la prochaine réunion de bureau le 12 juin, et faire l'objet de propositions qui seront soumises aux membres présents à la prochaine Assemblée Générale ordinaire et déboucher sur une décision.

2° - LES TARIFS ADHERENTS

Ils sont actuellement de 45 € pour les nouveaux adhérents jusqu'à la 3e session comprise, et de 35 € à partir de la 4e session.

Il est rappelé que cette seconde cotisation a été portée de 30 à 35 € sur décision du bureau en date du 21 novembre 2017 car en effet, il s'est avéré que le nombre d'adhérents réglant une cotisation à 30 € devenait au fil du temps, nettement plus important que celui de ceux réglant 45 €, ce qui devenait difficilement gérable sur le plan budgétaire.

La question est donc posée sur une modification éventuelle de l'une ou des 2 cotisations, et de quelle manière.

La tendance générale n'est a priori, pas à l'augmentation de la cotisation à 45 € et la discussion s'oriente plutôt vers un tarif familles. Familles qui, si jusqu'à présent ne sont pas nombreuses, méritent un traitement spécifique. L'exemple connu à ce jour est celui d'une famille de 5 personnes, 2 adultes, 3 enfants qui a bénéficié de la gratuité d'une cotisation.

Se pose donc logiquement, la question du nombre de membres d'une même famille auquel on applique-t un tarif spécifique.

Bruno RIMEUR suggère un tarif pour les moins de 18 ans.

Daniel LE BERT propose d'appliquer à tous, un tarif à 45 €, mais avec un tarif famille, ou de fixer les cotisation à 40 € pour tous, suivi en cela par Didier TAILLARD.

Françoise EUGENI et Isabelle MAHE suggèrent une cotisation à 20 € pour les moins de 18 ans d'une famille.

En dehors du cas de la famille évoquée ci-dessus, constat est fait depuis quelque temps, et avec grand plaisir, que le nombre de jeunes parmi nos adhérents, augmente, et puisque la question d'un tarif particulier les concernant est posée, Daniel LE BERT estime que cela pourrait être une bonne mesure pour les inciter à venir pratiquer une activité sportive encadrée et maîtrisée. Car en effet, le concept sport-santé et la lutte contre la sédentarité doit concerner également les jeunes. Il s'agirait donc d'afficher clairement cette volonté de les sensibiliser, au travers en quelque sorte d'une "campagne promotionnelle". **Idée qui semble séduire les membres présents.**

L'accueil de ces jeunes de 16; 17, 18 ans, voire moins, pose la question de savoir s'ils pourraient venir en autonomie ou seulement à la condition que les 2 ou l'un des parents soi(en)t également adhérent(e)s.

Chantal BEUREL s'interroge alors sur la responsabilité de FST dans le cadre de l'accueil de ces mineurs qui éventuellement, viendraient seuls.

De l'avis général, une autorisation parentale serait alors exigée, comprenant l'autorisation pour FST de prendre toute disposition nécessaire en cas d'accident dans le cadre des séances collectives. Autorisation qui pourrait être un document établi par nos soins par mesure de simplification et d'homogénéité.

Jean-Yves HOURON considère qu'il faudrait demander aux parents de prendre à titre personnel, une assurance "accident de la vie".

Et comme pour le statut, chacun est invité à réfléchir et à préparer des propositions de réponses pour la prochaine réunion de bureau en juin.

3° - PROJETS DE SORTIE ET BARBECUE

Notre calendrier prévoit

- **le 10 mai prochain**, une sortie à GUERLEDAN proposée par Chantal BEUREL et Claudine FARAMUS. Le programme de cette journée comprend, le matin une visite guidée du village des Forges des Salles, un repas au restaurant Merlin Les pieds dans l'eau, face au lac de Guerlédan et l'après-midi, une croisière sur le lac. Le tout pour un coût de 40,70 €, dont 15 € seront pris en charge par FST au titre de participation, pour les adhérents.

Chantal suggère qu'un sondage soit fait auprès de tous les adhérents de l'année (les 3 sessions comprises) afin d'avoir une idée assez précise du nombre de personnes intéressées, sachant que les conjoint(e)s et enfants sont également invités. **Suggestion validée.**

- **le midi du 10 juin**, un barbecue qui se déroulera au Stade Allénic à Tréguieux dont le coût sera pour tous les participants (adhérents et conjoint(e)s) de 15 €, boisson comprise, et de 7 € pour les enfants.

Fabienne LE NOUVEL propose que le départ de la séance collective de ce jour soit donné du Stade Allénic. **Idée qui est validée.**

Le sondage évoqué ci-dessus portera également sur l'organisation de ce barbecue.

4°- PREPARATION DE LA SUCCESSION DE Daniel LE BERT, RESPONSABLE TECHNIQUE

Daniel qui pense à sa succession s'est rapproché de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) pour obtenir des réponses à ses interrogations, considérant la complexité du sujet dont les aspects sont multiples. Ce poste ne peut-il être occupé que par un Educateur Sportif Professionnel formé au Sport Santé ou existe-t-il d'autres possibilités.

- une première solution consisterait à recruter un professionnel qui serait donc rémunéré, ce qui s'avère irréaliste pour F.S.T. qui ne souhaite pas s'engager dans un tel processus ;
- une seconde, permettrait à un animateur bénévole de se former sur le modèle actuel. Solution à laquelle ne croit pas Daniel voyant mal un non professionnel du sport s'engager dans cette voie complexe et spécialisée. C'est pourtant la réponse qui a été faite, un peu vite, lors d'une réunion le 25 janvier dernier avec cette institution, mais qui depuis, a été contredite.

La DDJS s'est donc engagée à réfléchir au sujet, et à la mise en oeuvre notamment d'une formation de "Préventeur Sport Santé" destinée aux bénévoles non professionnels. Pour l'instant, rien n'existe et tout à reste à concevoir.

Daniel propose donc de créer au sein de FST, un groupe de 5 personnes destiné à prendre cette question en main, en appréhender les données, et à réfléchir à des solutions possibles avec l'aide des Directions Départementale et Régionale de la Jeunesse et des Sports, toutes deux prêtes à nous accompagner dans cette problématique. Ce à quoi Daniel compte bien associer de très près l'ARS avec laquelle FST a signé une charte sport-santé.

Il devient urgent en effet, désormais, de prendre toute disposition dans ce sens, sachant l'ampleur prise par ce phénomène du sport santé que sans doute, n'avait pas mesuré JCPMF à l'origine, et qui va toujours croissant. Daniel évoque d'ailleurs à cette occasion la volonté de certaines écoles avec lesquelles il est en contact, de mettre en oeuvre des activités de sport-santé inspirées de nos programmes.

F.S.T. est dans ce domaine un précurseur qui intéresse fortement les DRJSCS et DDJSCS (RENNES et SAINT-BRIEUC) principales interlocutrices de Daniel dans le développement du sport santé.

A noter également le succès obtenu par nos programmes sur le public de la CAARUD St-Brieuc (personnes en situation de précarité et victimes d'addiction).

Daniel fait part de la mise en place officielle du Réseau Sport Santé 22 dans lequel pourra entrer FST, d'où également la nécessité de constituer un groupe de réflexion en interne, le plus rapidement possible. Groupe pour lequel se proposent : Arsène VASSAL, Didier TAILLARD, Bruno RIMEUR, Jean-Yves HOURON et Daniel.

Et enfin, Daniel fait également part du déroulement en avril prochain, d'une journée sur le Sport-santé à PLEDRAN.

5° - QUESTIONS DIVERSES

- Daniel LE BERT propose pour le 16 mai prochain, une soirée sur le thème de la Sophrologie. A confirmer en fonction de la disponibilité de l'intervenante ;

- Le week-end des 26 et 27 mai - délocalisation envisagée au Bois de Plédran ;

- le week-end des 23 et 24 juin - fin de la session printemps ;

- le planning des permanences les week-end, a été mis sur le site, il est aussi, visible chaque samedi et dimanche. Alors il faut noter ou communiquer à Chantal BEUREL vos disponibilités, le plus rapidement possible. **Et avis aux amateurs parmi les adhérents également;**

- Monique LABIA-GOURMELON a annoncé son départ de la région pour rejoindre le soleil, fin mai. Un repas avec le bureau est donc décidé, avant son départ. Date retenue le vendredi soir 27 avril, avec participation financière de chacun. Didier TAILLARD se charge de trouver un restaurant, sur Trégueux de préférence.

- Sébastien SIMONECK qui a déjà encadré des séances d'initiation au Pilates pour les adhérents FST, est d'accord pour renouveler l'opération. Date retenue : le samedi 19 mai. Une invitation sera adressée à tous en temps voulu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45

RAPPEL DES CONTACTS

- * Président de l'association, Jean-Yves HOURON : jeanyves.houron.fst@gmail.com
- * Vice-président, Arsène VASSAL : arsene.vassal@gmail.com
- * Responsable Technique, Daniel LE BERT : daniel-le-bert@orange.fr
- * Trésorière : Pierrette LE BERT : pierrette-le-bert@orange.fr
- * Secrétaire, Cathy HOURON : cathy.houron@gmail.com
- * Site internet de l'association : <https://f-s-t.jimdo.com/>

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Yves HOURON